



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HERAULT

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle Max Paux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation: 7 juin 2024

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 19

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoint** ;

André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Elodie PAULS, Pierre ROSSIGNOL Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Sylvette PIERRON
Sébastien SOULIER

- Procurations : Sylvette PIERRON à Monique GIBERT,
Sébastien SOULIER à Pierre BOLLIET

- Secrétaire de séance : Christiane CAMBEFORT

La séance est ouverte à 18H30.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 avril 2024 - Adopté à l'unanimité

2/ Indemnités des conseillers municipaux - Adopté à l'unanimité

3/ Approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public centre de santé Le Dardaillon- Adopté à l'unanimité

4/ Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation - Adopté à l'unanimité

5- Attribution d'une de pouvoir d'achat exceptionnelle - Adopté à la majorité

6 – Approbation du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Saint Pargoire - Adopté à la majorité

7 – Approbation du Périmètre Délimité des Abords de l’église de Saint Pargoire - Adopté à l’unanimité

8 – Institution d’un droit de préemption urbain sur la commune de Saint Pargoire - Adopté à l’unanimité

9 – Instauration de la déclaration préalable pour les clôtures et les ravalements de façade ainsi que du permis de démolir pour les démolitions- Adopté à l’unanimité

10 – Rachat par la commune des parcelles AM 265, AM 278, AM 313, AM 314 (Mas du Chevalier) - Adopté à la majorité